
CHANGEMENTS AU CADRE NORMATIF I-CLSC ET DIRECTIVE D'APPLICATION

OBJET : PANDÉMIE COVID-19

Afin de permettre le suivi des activités en lien la pandémie COVID-19, voici les codes à ajouter au Cadre normatif I-CLSC. Cette directive entre en vigueur dès lundi le 23 mars 2020.

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS

SECTION 3.1 DEMANDE DE SERVICES NORMALISÉE

Élément 0104 Objet de la demande de services

Ajouter et normaliser le 1^{er} niveau des valeurs permises :

950 Pandémie

SECTION 3.6 INTERVENTION

Élément 0034 Raison de l'intervention

Ajouter et normaliser le 1^{er} niveau des valeurs permises :

5850 Pandémie

Difficultés ou troubles liés directement ou indirectement à la pandémie ou à des répercussions de celle-ci en matière de symptômes, de contacts interpersonnels, de contacts sociaux et culturels, d'inquiétude, de médiatisation, de pénurie, etc. Une pandémie est une épidémie qui survient à l'échelle mondiale, au-delà des frontières internationales, et qui touche généralement un grand nombre de personnes.

Ajouter et normaliser les 2^e niveaux des valeurs permises :

- *1914 Maladie à coronavirus (COVID-19) confirmée**
- *1915 Maladie à coronavirus (COVID-19) suspectée**
- *5851 Pandémie – COVID-19**

Élément 0035 Acte de l'intervention

Ajouter et normaliser le 2e niveau des valeurs permises :

*6636 *Prélèvement pour test de dépistage COVID-19*

SECTION 3.7 ACTIVITÉ PONCTUELLE

Élément 0053 Raison de l'activité ponctuelle

Modifier le paragraphe :

Particularité :

Pour les activités de repérage, de dépistage et les demandes d'informations en lien avec le sinistre de Lac-Mégantic, les inondations provinciales de 2017 et 2019 *ou une pandémie*, saisir 5500 en raison 1 afin de normaliser l'activité ponctuelle, puis saisir en raison 2 :

*4006 Victime de sinistres incluant : incendie, inondations...etc.

*4010 Problème en lien avec le sinistre de Lac-Mégantic

*5851 ***Pandémie – COVID-19***

Consultations, difficultés ou troubles liés directement ou indirectement au COVID-19 ou à des répercussions de celui-ci en matière de symptômes, de contacts interpersonnels, de contacts sociaux et culturels, d'inquiétude, de médiatisation, de pénurie, etc.

Élément 0054 Acte de l'activité ponctuelle

Ajouter et normaliser les 1^{er} et 2^e niveaux des valeurs permises :

8960 *Actions en contexte de pandémie (Activité ponctuelle seulement)*

8961 *Actions de repérage des besoins psychosociaux en contexte de pandémie (en acte 1 seulement)

Action visant à établir le contact avec les personnes nécessitant une attention particulière, leurs proches et la population indirectement touchée par la pandémie et à reconnaître les personnes nécessitant une évaluation de leurs besoins psychosociaux en raison de leur vulnérabilité.

8962 *Actions éducatives et préventives en contexte de pandémie

Actions éducatives, préventives et d'enseignements reliée à la pandémie.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Voici les consignes de saisie s'appliquant à la présente directive,

1. En lien avec les activités de repérage des besoins psychosociaux en contexte de pandémie :
 - Lorsque le repérage auprès de l'utilisateur est fait au cours d'une intervention pour un autre soin, traitement ou suivi, le repérage est inclus dans l'intervention. Toutefois, lorsque l'intervenant appelle l'utilisateur pour le repérage seulement, celui-ci est codé en activité ponctuelle normalisée avec le code d'acte * 8961 *Actions de repérage des besoins psychosociaux en contexte de pandémie (en acte 1 seulement)*

2. En lien avec les interventions portant sur la COVID-19 :
 - Les codes de raison *1914 *Maladie à coronavirus (COVID-19) confirmée* et *1915 *Maladie à coronavirus (COVID-19) suspectée* doivent être utilisés pour les interventions auprès des usagers où la COVID-19 est confirmée ou suspectée.
 - Toutes les autres interventions en lien avec le COVID-19 mais où l'utilisateur n'a pas été testé positif (inquiétude, médiatisation, période d'incubation, contagiosité, etc.) doivent être codées sous le code *5851 *Pandémie – COVID-19* tout au long de la pandémie.

Pour toute question concernant la directive, veuillez communiquer avec votre responsable I-CLSC.

MARTIN COSSETTE
PILOTE D'ORIENTATION I-CLSC